

FESTIVAL

LES FILMS D'HIER DANS
LES SALLES D'AUJOURD'HUI

PLAY IT! AGAIN!

7^e édition

15-28

SEPT

2021

CAHIER DES CHARGES EXPLOITANTS

1. PARTICIPATION

Les cinémas participants devront retourner le formulaire d'inscription ci-après **avant le 5 juillet**. L'adhésion à l'association ADRC n'est pas impérative pour participer au Festival¹.

2. DATES ET PROGRAMMATION

Les séances auront lieu **entre le 15 et le 28 septembre 2021**. Chaque cinéma participant s'engage à présenter **3 films au minimum** (ce qui ne saurait constituer un plafond) et à organiser, au minimum, **une séance avec une animation**².

Trois axes de programmation sont proposés :

- Une sélection des meilleures rééditions de l'année écoulée.
- Une rétrospective sur le cinéma d'aventure en partenariat avec le Syndicat des Catalogues de Films de Patrimoine (SCFP).
- Une sélection d'avant-premières de réédition.

Le Festival s'associe durant les **Journées européennes du patrimoine** à l'[ANCI](#) en proposant des **séances en plein air**, dans différents sites patrimoniaux les 17 et 18 septembre. Ce temps fort du festival est destiné en priorité aux exploitants de cinémas itinérants et salles fixes qui décentralisent leur billetterie. Ces séances devront être organisées selon le régime de la diffusion commerciale en billetterie CNC.

3. CONDITIONS DE LOCATION ET TARIFS

Les projections, ouvertes à tous, donnent lieu à une déclaration des recettes selon la procédure commerciale habituelle (billetterie CNC). En accord avec les distributeurs, le pourcentage de location est de **50 % sans minimum garanti**.

Chaque cinéma participant reste responsable de la politique tarifaire pratiquée pour ces séances. Le festival encourage toutefois les exploitants à pratiquer un **tarif réduit pour les moins de 25 ans** sur présentation d'un justificatif d'âge.

4. ENVOI ET SUIVI DES DCP

La mise à disposition des DCP et le suivi des circulations sont effectués par les distributeurs (et non par l'ADRC). Dans le cas d'un envoi dématérialisé, les frais de chargement sont pris en charge par l'ADRC dans la limite de 10 € HT par envoi. L'ADRC prendra en charge le coût des KDM. Après validation de votre programmation, les distributeurs prendront contact avec vous (ou votre entente de programmation) afin d'organiser l'acheminement des films choisis.

1. Sauf pour les séances avec animations proposées par le Festival et nécessitant une participation financière de l'ADRC. Dans ce cas, l'[adhésion](#) à l'Agence est requise.

2. À l'exception des circuits itinérants organisant une séance plein air et des salles du dispositif Ciné-ma Différence.

5. MATÉRIEL

Les cinémas participants s'engagent à mettre en place de façon visible le matériel d'accompagnement mis à disposition gratuitement par l'ADRC ou ses partenaires :

- Programme affichette du Festival, dépliant 40/60
- Affiches 120/160.
- Film annonce au format DCP (à diffuser au moins une semaine avant l'événement).
- Communication web (bannière pour réseaux sociaux).
- Avant-programme sur certains titres.
- Documents d'accompagnement ADRC ou AFCAE sur certains titres.

6. ANIMATIONS

Les cinémas participants devront organiser au minimum une séance avec animation (rencontre, ciné conférence, atelier Jeune Public, ciné-goûter, ciné-concert...).

L'ADRC pourra accompagner les cinémas dans leur projet et proposer, aux cinémas adhérents à l'ADRC, différentes animations à des conditions spécialement aménagées. Les propositions d'animations sont présentées en ligne sur [l'Espace Pro](#).

7. COMMUNICATION

Chaque cinéma participant s'engage à

- faire figurer le logo du Festival ;
- mettre en œuvre une communication adéquate en direction du public et faire la promotion de la séance auprès des partenaires de la salle ;
- envoyer les informations relatives à l'action aux médias (presse régionale, réseaux sociaux...).

8. BILAN

Le cinéma s'engage à communiquer à l'ADRC le questionnaire bilan de l'opération avec les résultats quantitatifs (détails des entrées des séances) et qualitatifs (photos, revue de presse...) au plus tard le 8 octobre 2021.